

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, LE NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES :

UN OUTIL DE LA POLITIQUE CULTURELLE À DESTINATION DU PUBLIC JEUNE

Pour répondre aux objectifs de la nouvelle politique culturelle départementale et notamment de « proposer aux jeunes du territoire une offre d'enseignement artistique avec un parcours construit » ainsi que « co-construire et animer les projets éducatifs départementaux à destination des publics jeunes », le schéma va désormais traiter de la question de l'éducation et des enseignements artistiques. Les territoires et les publics seront les bénéficiaires de l'action co-construite avec les acteurs culturels et éducatifs.

Au service d'une dynamique de projets qui inscrira les jeunes comme bénéficiaires sur chaque territoire et la présence artistique comme support. Le SDEEA poursuivra la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Dynamiser la relation entre des établissements d'enseignements artistiques, des établissements culturels et des établissements scolaires pour en faire un atout essentiel pour l'attractivité et le développement de notre territoire.
- Faire du PEAC un référentiel partagé qui permettra de proposer, dans un souci d'équité territoriale, une offre culturelle à destination des jeunes en y positionnant également les temps extra-scolaires.
- Positionner dans les contrats 43.11 la place des enseignements et de l'éducation artistique au sein de chaque territoire.
- Inscrire le schéma dans la dynamique « Collèges 2021 »
- Réfléchir à la création d'internats d'excellence patrimoine et musique, notamment à la Chaise-Dieu
- mobiliser les outils numériques afin de faciliter l'accès aux ressources artistiques et culturelles

Gouvernance

- Mise en place d'un **comité de coordination PEAC** pour déterminer des objectifs partagés entre : le Département, les services de l'Education Nationale concernés, CANOPE, la DRAC, les EPCI, les établissements scolaires, les établissements d'enseignements artistiques, représentants des fédérations d'éducation populaire et des CLSH, artistes, structures culturelles. Ce comité de pilotage devra se fixer pour objectif de mettre en place et assurer le suivi d'un Parcours de l'Education Artistique et Culturelle (PEAC) en prenant appui sur les dispositifs actuels.

Objectifs et moyens propres à chaque partenaire pour répondre aux objectifs partagés :

